

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-quatre juin deux milles vingt-six, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Notre-Dame de Bondeville s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sur convocation de Monsieur le Maire en date du dix-huit juin deux mille vingt-six et sous sa présidence.

Étaient présents : Alain QUIBEL ; Chantal JARNIOU ; Thomas AZOULAY ; Philippe GUERIN ; Catherine DESMARAIS ; Claude GOUPIL ; Lyes DAIBECHE ; Stéphanie DELBOS ; Arnaud TERRIER ; Fanny DUPRE ; Stéphane DUPONQ ; Mickael VIGREUX ; Melodie SERVO ; Yves VAN HOORDE ; Sandrine LEGUIDARD ; Jean-Luc JOSSE ; Liliane MAUGER ; Alexis LEROUX ; Yu DONG ; Guillaume SERIS ; Anne BENARD ; Ludovic HANIVEL ; David LABORDE ; Stéphanie HOTKA. - ; Virginie BOTTAIS ;

Absents excusés :

Madame Sandrine BELHACHE-DIET, ayant donné pouvoir à Madame Chantal JARNIOU ;
Madame Patricia HAUCHARD, ayant donné pouvoir à Monsieur Claude GOUPIL ;
Monsieur David PERRAULT, ayant donné pouvoir à Monsieur Guillaume SERIS.

Absent : Madame Claire ROY.

Secrétaire de séance : Sandrine LEGUIDARD & Guillaume SERIS

Membres en exercice : 29 – Présents : 24 – Pouvoirs : 3 – Voix délibératives : 29

2026-66

COMPTE DE GESTION

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-29 et L.2121-31 ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives intervenues au cours de l'exercice ;

Vu le compte de gestion du budget principal de la Ville établi pour l'exercice 2025 par le comptable public du Service de Gestion Comptable ;

Vu l'avis favorable de la Commission des finances ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur le compte de gestion dressé par le comptable public pour l'exercice 2025 ;

Considérant que le compte de gestion retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice 2025 ainsi que la situation patrimoniale de la commune ;

Considérant que le compte de gestion présenté par le comptable public fait apparaître, pour la section de fonctionnement, un résultat de clôture excédentaire de 1 348 627.02€ ;

Considérant que le compte de gestion fait apparaître, pour la section d'investissement, un résultat excédentaire de 190 940,89 €, porté à 565 735,14 € après prise en compte des restes à réaliser ;

Considérant que les résultats figurant au compte de gestion sont concordants avec ceux du compte administratif 2025 établi par le Maire, ordonnateur de la commune ;

Considérant qu'il y a lieu, dès lors, d'approuver le compte de gestion du budget principal de la commune pour l'exercice 2025.

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par voix 25 pour, 0 voix contre et 3 abstentions

- **APPROUVE** le compte de gestion 2025 du budget principal présenté par le comptable public du service de gestion comptable de Maromme, comme suit :

Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Inscriptions budgétaires totales	9 434 952.44	9 434 952.44
Réalisations de l'exercice	8 889 224.55	9 357 347.13
Résultat reporté	-	880 504.44
Transferts de résultats	-	-
Total des réalisations	8 889 224.55	10 237 851.57
Résultat disponible avant affectation	+ 1 348 627.02	

– Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Inscriptions budgétaires totales	13 101 862.61	13 101 862.61
Réalisations de l'exercice	10 281 540.34	8 655 925.02
Résultat reporté		1 816 556.21
Transferts de résultats	-	-
Total des réalisations	10 281 540.34	10 472 481.23
Résultat	+ 190 940.89	
Restes à réaliser	107 677.43	482 471.68
Résultat corrigé des restes à réaliser	+ 565 735.14	

- **DÉCLARE** que le compte de gestion 2025 du budget principal n'appelle ni observation ni réserve.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'État.

Publiée le :

Les secrétaires de séance,

Sandrine LEGUIDARD
Guillaume SERIS

Monsieur le Maire,

Alain QUIBEL